



Aide juridictionnelle l'avocat laisse passer l'année de validité sans

Par **Serge-24**, le **27/08/2022** à **17:02**

Bonjour,

Dans une affaire de contrefaçon qui dure depuis 11 ans, j'ai bénéficié d'une aide juridictionnelle.

L'avocat désigné a laissé passer l'année de validité de l'AJ sans présenter le moindre travail malgré de multiples relances et une lettre AR.

Une avocate de la juridiction limitrophe désignée par AJ, refuse d'intervenir en responsabilité professionnelle contre cet avocat en me conseillant de déposer une nouvelle AJ, est-ce si simple que çà ?

Le premier avocat désigné a-t-il commis une faute professionnelle en délaissant mon dossier ou pas ?

Merci d'avance de me renseigner sur ce point.

Cordialement,

Serge

Par **P.M.**, le **27/08/2022** à **17:07**

Bonjour,

C'est le bâtonnier de l'ordre qui pourrait en décider mais si l'autre avocate de l'aide juridictionnelle vous conseille de déposer un nouveau dossier, cela devrait être à prendre en compte...

Par **Zénas Nomikos**, le **27/08/2022** à **17:54**

Bonjour,

oui je pense que le premier avocat a commis une faute voire une faute lourde.

Comme le dit PM, il faut avoir recours au bâtonnier pour l'aspect disciplinaire.

Pour engager la responsabilité civile professionnelle du premier avocat il vous faut un avocat supplémentaire.

Par **P.M.**, le **27/08/2022** à **18:03**

Il n'y a pas forcément besoin de passer par un avocat au moins dans un premier temps, je vous propose [ce dossier](#)...

Par **Zénas Nomikos**, le **27/08/2022** à **18:22**

Merci PM, très pertinent votre dossier.